Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260120-20260106-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **23**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 14 janvier 2026, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 01 06

Objet :

FINANCES
-
Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Etaient présents : M. RICARD Bruno, Maire - M. VADEPIED Alain - Mme IDRI Brigitte - M. NICOLAS Thierry - Mme LECOINTRE Haude - M. CASSIGNEUL Thomas - Mme TROUBADOURS Sophie - M. MAHÉ Bernard - Mme RÉ Claire - Mme BREHIER Josiane – Mme BRIOT Janig - Mme BAUDU Françoise - M. LE DREZEN Philippe - Mme GUÉRIN Sabine - M. ARMBRUSTER Olivier - M. BRIAND David - M. GUILLEMOT Thomas - Mme PILLOT Mathilde - Mme PETIPAS Jennifer – M. QUINTIN Pascal - M. BODIN Daniel - M. GARNIER Alain - M. RENAULT Olivier.

Étaient absents : M. PINTO José a donné pouvoir à Mme RÉ Claire – M. MOREL Mathias a donné pouvoir à Mme PILLOT Mathilde - Mme LEPETIT Françoise a donné pouvoir à M. BODIN Daniel - Mme DELAROCHE Cécilia a donné pouvoir à M. QUINTIN Pascal.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Sabine GUÉRIN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Rapporteur : Brigitte IDRI

Dans la situation où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au BP de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette. Il paie les dépenses d'investissement dans le cadre des dépenses engagées non mandatées sur le solde des crédits disponibles au 31/12 de l'année N-1 (les reste à réaliser).

En outre, pour toute dépense nouvelle, il est possible d'avoir l'autorisation de l'organe délibérant pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement *dans la limite du quart des crédits ouverts au BP de l'année précédente, à savoir* :

Dépenses réelles d'investissement (DRI) inscrites au BP 2025 (BP+DM 1 et DM2), hors RAR	1 776 227,25 €
Emprunt et dettes assimilés (Chap 016)	416 000,07 €
*Montant maximal autorisé (DRI-016) * 0.25*	340 056.80 €

***

Vu l'article L1612-1 du CGCT,
Considérant la nécessité d'avoir l'autorisation de l'organe délibérant pour engager certaines dépenses d'investissement en dehors de celles inscrites dans les autorisations de programme et en restes-à-réaliser, avant le vote du budget 2026,

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260120-20260106-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité avec 22 voix pour et 5 voix contre (M. QUINTIN Pascal - Mme DELAROCHE Cécilia - M. BODIN Daniel - M. RENAULT Olivier - Mme LEPETIT Françoise (pouvoir)) :

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026, comme suit :

Opération	Libellé	Chapitre	Objet	Ouverture de crédit
96	Centre technique municipal	23	Besoin de crédit 2026 suite rejet d'un mandat 2025	9 900,00 €
148	Aménagement rue Anne	23	Complément aux RAR pour le paiement des travaux des feux de circulation	1 100,00 €
163	Matériels techniques	21	Achat d'un lave-batterie pour le restaurant scolaire	30 000,00 €
168	Licences / matériel informatique	21	Achats de postes informatiques pour la mairie et le Local Jeunes	5 000,00 €
169	Bâtiments communaux	21	Grosses réparations sur toitures de bâtiments communaux	20 000,00 €
179	Plan vélo	23	Complément aux RAR pour les travaux de sécurisation du Lion d'or	7 600,00 €
	TOTAL			***73 600,00 €***

- **PRÉCISE** que ces crédits seront intégrés dans le budget primitif 2026 lors de son adoption,
- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses avant le vote du budget 2026, dans la limite des sommes inscrites.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Bruno RICARD